

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2021 03 02
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 18 mars 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Demande de participation de la Mission Locale Vendée Atlantique

Par courrier en date du 21 janvier 2021, la Mission Locale Vendée Atlantique sollicite la Communauté de Communes pour le versement de la cotisation 2021 établie à 50 410,59 €.

Pour mémoire, cette participation, prévue dans les statuts, s'est élevée en 2020 à 49 661,57€.

L'évolution de la cotisation de 1,51% est liée à la hausse de la population. L'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année 2020 étant de 0%. La cotisation est établie sur la base de 0,9974 € par habitant (population INSEE 50 542 hbts).

La Mission Locale a pour mission, l'accueil, l'information, l'accompagnement et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans chercheurs d'emplois sortis du système scolaire.

Le budget prévisionnel 2021 s'établit à 1 412 958 € en hausse de 38 079 € soit +3%.

La hausse des dépenses est à attribuer aux dotations aux amortissements et des charges de personnel (2%). Cette dernière étant compensée en partie par une baisse des charges à caractère général.

Ces augmentations sont compensées par une subvention de l'ETAT en progression.

DEPENSES	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021	Evolution		RECETTES	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021	Evolution	
			En valeur	en %				En valeur	en %
Charges à caractère général	283 270,00 €	267 952,00 €	- 15 318,00 €	-5%	PARTICIPATIONS	1 369 500,00 €	1 407 958,00 €	38 458,00 €	3%
fluides	15 050,00 €	13 950,00 €	- 1 100,00 €	-7%	Participation de l'ETAT	598 466,00 €	750 245,00 €	151 779,00 €	25%
autres fournitures	5 100,00 €	4 500,00 €	- 600,00 €	-12%	- FFPPS (sub de fonctionnement)	598 466,00 €	689 282,00 €	90 816,00 €	15%
Locations	63 925,00 €	63 224,00 €	- 701,00 €	-1%	- PIC (Plan Investissement Compétence)	- €	60 963,00 €	60 963,00 €	
entretien et réparation	50 213,00 €	45 214,00 €	- 4 999,00 €	-10%	Contribution des Organismes Publics (CAF, FAS, FONJEP, Pôle Emploi)	150 151,00 €	157 539,00 €	7 388,00 €	5%
assurances	6 300,00 €	6 290,00 €	- 10,00 €	0%	Subvention des Collectivités Territoriales	386 126,00 €	390 094,00 €	3 968,00 €	1%
documentation	2 800,00 €	2 400,00 €	- 400,00 €	-14%	- Conseil Régional	143 100,00 €	143 100,00 €	- €	0%
rémunérations Intermédiaires et honoraires	12 086,00 €	9 500,00 €	- 2 586,00 €	-21%	- Conseil Départemental		- €	- €	
publicité, publication	1 200,00 €	6 000,00 €	4 800,00 €	400%	- Communes	4 806,00 €	4 806,00 €	- €	0%
déplacements, missions	46 188,00 €	36 000,00 €	- 10 188,00 €	-22%	- EPCI	238 220,00 €	242 188,00 €	3 968,00 €	2%
services bancaires et autres	26 500,00 €	23 391,00 €	- 3 109,00 €	-12%	Subventions actions spécifiques	234 757,00 €	110 080,00 €	- 124 677,00 €	-53%
impôts et taxes sur rémunération	53 908,00 €	57 483,00 €	3 575,00 €	7%	Garantie Jeunes	234 757,00 €	110 080,00 €	- 124 677,00 €	-53%
autres impôts et taxes	- €	- €	- €		AUTRES PRODUITS	- €	- €	- €	
			- €		PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €	
Charges de personnel	945 329,00 €	965 259,00 €	19 930,00 €	2%	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 200,00 €	- €	- 1 200,00 €	
Charges financières	- €	- €	- €		REPRISE SUR AMORTISSEMENTS			- €	
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €						
Dotations aux amortissements	146 280,00 €	179 747,00 €	33 467,00 €	23%	TRANSFERTS DE CHARGE	4 179,00 €	5 000,00 €	821,00 €	20%
			- €		- remboursements assurances	4 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €	25%
			- €		- reprise sur projets associatifs	179,00 €	- €	- 179,00 €	-100%
TOTAL DEPENSES	1 374 879,00 €	1 412 958,00 €	38 079,00 €	3%	TOTAL RECETTES	1 374 879,00 €	1 412 958,00 €	38 079,00 €	3%

CEUX D'AM 2021

Envoyé en préfecture le 24/03/2021
 Reçu en préfecture le 24/03/2021
 Affiché le 25 MARS 2021
 ID : 085-200023778-20210323-DCB_2021_03_02-DE

ACTIF	Amortissements ou provisions	Amortissements ou provisions	NET	PASSIF	MONTANT
Autres immobilisations incorporelles	55 405,00 €	46 260,00 €	9 145,00 €	Fonds associatif sans droit de reprise	92 134,00 €
Autres immobilisations corporelles	208 499,00 €	131 164,00 €	77 335,00 €	Résultat de l'exercice 2019	72 452,00 €
Immobilisations financières	1 870,00 €	- €	1 870,00 €	réserves	99 216,00 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	265 774,00 €	177 424,00 €	88 350,00 €	TOTAL CAPITAUX PROPRES	263 802,00 €
Avances et acomptes versés sur commandes	3 831,00 €		3 831,00 €	Provisions pour risques et charges	232 222,00 €
Créances usagers et comptes rattachés	122 378,00 €		122 378,00 €	FONDS DEDIES	171 043,00 €
Autres créances			- €	dettes fournisseurs	54 288,00 €
TOTAL CREANCES	126 209,00 €	- €	126 209,00 €	autres charges sociales	110 397,00 €
Disponibilités	601 714,00 €		601 714,00 €	TOTAL DETTES	164 685,00 €
Charges constatées d'avance	15 479,00 €		15 479,00 €		
TOTAL ACTIF	1 009 176,00 €	177 424,00 €	831 752,00 €	TOTAL PASSIF	831 752,00 €

Le Bureau Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le code du travail et notamment son article L.5314-1 et suivants,
 Vu la convention d'objectif pluriannuelle établie,
 Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant redéfinition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
 Considérant que la somme sera inscrite au BP 2021,
 Vu le rapport,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de verser une participation financière de 50 410,59 € pour l'année 2021 à la Mission Locale Vendée Atlantique ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

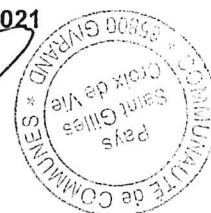
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage le : 25 MARS 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

25 MARS 2021

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.